EXPO

expiation. sf. Action par laquelle on expie un crime, une faute.

expiatoire. adj. 2 g. Qui expie: sacrifice expiatoire. || Chapelle expiatoire, chapelle élevée pour expier un crime.

expier. va. (1. expiare; - c. prier.) Réparer une faute par la peine qu'on fait subir ou qu'on subit.

expirant, ante. adj. Qui expire. expirateur. adj. m. Anat. Se dit des muscles qui contribuent à l'expiration. expiration. sf. Échéance d'un terme

convenu: expiration d'un bail. || Fin: expiration

d'une année. || Physiol. Action par laquelle les poumons rendent l'air qu'ils ont aspire.

expirer. va. (l. spirare, souffier.) Physiol. Expulser l'air aspire dans les poumons. || VN. Mourir, || Fig. S'évanouir, décroître insensiblement.|| Être terminé : mon bail expire demain.

explétif, ive. adj. et s. (1. explere, remplir.) Gram. Se dit de certains mots employés, sans être nécessaires au sens, comme moi dans prends - moi le bon parti.

expletivement. adv. D'une manière explétiv

explicable. adj. 2 g. Qui peut être expliqué

explicateur. sm. Celui qui explique. explicatif, ive. adj. Qui explique, éclaircit le sens de quelque chose

explication. sf. Discours par lequel on explique. || Justification. || Avoir une explication avec quelqu'un, le faire expliquer sur qq. chose. explicite. adj. 2 g. Clair, formel : volonté

explicite

explicité.sf.Qualité de cequi est explicite. explicitement. adv. En termes clairs. expliquer. va. (l. explicare, déployer.) Éclaircir; faire connaître le motif d'une chose. || Enseigner, démontrer. || Traduire un auteur de vive voix. | S'EXPLIQUER. vpr. Se faire comprendre; avoir une explication avec quelqu'un. exploit. sm. Action de guerre signalée. || Iron. Voilà un bel exploit! se dit d'une chose

faite mal à propos. Il Acte d'huissier pour assigner, ajourner, saisir.

exploitable. adj. 2 g. Qui peut être saisi et vendu par justice. || Qui peut être exploité avec avantage.

exploitant. adj. m. Prat. Qui fait des exploits : huissier exploitant. || SM. Celui qui exploite une entreprise.

exploitation. sm. Action d'exploiter des biens, des terres. | Lieu où l'on exploite : visiter son exploitation. || Fig. Action de percevoir un profit peu honnête ou excessif.

exploiter. va. Faire valoir une chose : exploiter une ferme. || Tirer de qq. chose un profit peu honorable ou excessif.

exploiteur. sm. Celui qui tire des avantages illicites de quelque position. explorateur. sm. Celui qui va à la dé-

exploration. sf. Action d'explorer. **explorer**. va. (1. explorare.) Examiner, visiter, aller à la découverte : explorer des contrées inconnues.

explosible. adj. 2 g. Qui est susceptible de faire explosion : balle explosible.

explosif, ive. adj. Qui produit ou constitue l'explosion : mélange explosif.

explosion. st. (l. explodere, chasser vio-lemment.) Éclat, bruit, mouvement subit et violent || Action d'éclater : l'explosion d'une machine à vapeur. || Fig. L'explosion de la colère. exponentiel, elle. adj. Math. Se dit

d'une équation où l'inconnue est en exposant. exportable, adj. 2 g. Qui peut être

exportateur, trice. s. Qui exporte.

exportation. sf. Action de vendre et de porter à l'étranger des marchandises. || Marchandises exportées.

exporter. va. Transporter hors d'un pays les produits du sol ou de l'industrie. || CTR. Importer.

exposant, ante. s. et adi. Qui expose un fait dans une requête. Il Qui expose des ouvrages d'art, des produits agricoles, industriels. || Math. Nombre qui indique le degré d'une puissance d'un nombre.

exposé. sm. Récit détaillé. || Con rendu, explication : l'exposé d'une doctrine.

exposer va. Présenter aux regards : exposer des marchandises , un tableau. || Placer , tourner d'un certain côté : exposer au soleil. || Faire connaître, expliquer clairement : exposer sa requête. | Mettre en péril, au hasard : exposer sa vie. || Abandonner un enfant en public. || S'EX-

POSER, vpr. Courir des risques, des dangers.

exposition. sf. Action d'exposer, de mettre en vue: l'exposition du saint sacrement. || Exposition de peinture, mise sous les regards du public de tableaux en un lieu approprié. || Exposition universelle, dans laquelle figurent les produits de l'industrie et des arts de tous les pays. || Lieu où l'on expose. || Peine consistant à exposer le condamné sur un échafaud; abolie en 1848. | Situation d'un lieu par rapport au nord, au sud, au levant, au couchant. || Narration d'un fait, interprétation d'un texte. || Délaissement d'un enfant en public.

exprès, esse. adj. (l. expressus, expri-mé.) Qui est énoncé d'une manière formelle : défense expresse. | SM. Homme envoyé pour porter ou recevoir une lettre, un ordre.

expres. adv. A certain but, avec intention. express. adj. et sm. (m. angl.) Se dit d'un train de chemin de fer s'arrêtant à quelques stations seulement.

expressement.adv.En termes exprès. expressif, ive. adj. Qui exprime bien ce qu'on veut dire : langue expressive, || Qui a beaucoup d'expression : physionomie expressive.

expression. sf. Action d'exprimer le jus, le suc de qq. chose. || Ce qui exprime le sentiment, la pensée : expression de la voix. | Disposition des traits qui fait que les sentiments s'y peignent en caractères apparents : figure pleine d'expression. || Termes et tours employés pour exprimer ce qu'on veut dire. || Math. Forme sous laquelle on présente une valeur : expression algébrique.

expressivement.adv. D'une manière expressive.

exprimable. adj. 2 g. Qui peut être exprimé

exprimer. va. (l. ex, premere.) Tirer le jus, le suc d'une chose en la pressant. || Manifester : ses yeux exprimaient la reconnaissance. || Rendre la pensée avec certains mots, certains tours de phrase.

ex professo. loc. lat. A la manière de celui qui enseigne : parler ex professo.

expropriation. sf. Jurispr. d'exproprie

exproprier. va. (c. prier.) Jurispr. Priver quelqu'un d'une propriété immobilière.

expugnable. adj. 2 g. Que l'on peut prendre de vive force.

expulser. va. (1. pulsare, chasser.) Chasser qqn. d'un lieu, d'un pays où il était établi. || Exclure d'un lieu, d'une compagnie. || Méd. Faire évacuer

expulsif, ive. adj. Qui expulse.

expulsion. sf. Action d'expulser. expurgatoire, adj. 2 g. Se dit du catalogue des livres défendus, à Rome, par l'autorité pontificale, jusqu'à ce qu'ils aient été ex-purgés et corrigés.